

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté A.2022.07.121 :

Le Maire de MORNAC SUR SEUDRE (17113) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de MORNAC SUR SEUDRE.

A cet effet, Monsieur FAUR Michel, domicilié à SAINTES (17100), a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MORNAC SUR SEUDRE (17113)

DU LUNDI 22 AOUT 2022 au MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 inclus (31 jours consécutifs) le dossier pourra être consulté

Aux jours et heures habituels d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les :

LUNDI 22 AOUT 2022 de 9h à 12h

JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022 de 9h à 12h

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n°1 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête de la mairie ou par mail :

mairie.mornac.seudre@wanadoo.fr . Le document est consultable sur le site de la Mairie : <http://www.mairie-mornac-sur-seudre.fr/>.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de MORNAC SUR SEUDRE, 20 rue des Halles 17113 Mornac sur Seudre

La Publicité est faite dans les Journaux SUD-OUEST ET HEBDO 17 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 jours après le début de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture.

Le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.